Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 16 (1986)

Heft: 6

Rubrik: SOS consommateurs : ces chères lunettes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETIT JOURNAL DE L'ACTUALITÉ DES CONSOMMATEURS

Ces chères lunettes...

Elles ont tout juste 700 ans les lunettes, puisque c'est vers 1285 qu'on découvrit que les verres convexes pouvaient améliorer la vue des presbytes (donc des personnes les plus âgées), les myopes devant eux attendre jusque vers 1450. Et ces premiers instruments appelés plutôt besicles, chevauchaient le nez, sans branches... on les voit sur un tableau flamand de 1436. C'était un luxe, et de toute façon ils étaient réservés à ceux qui savaient lire et écrire, autant dire à un très très petit nombre de gens!

Tout a bien changé!...

... puisque 53% (soit plus de la moitié) des Suisses portent des lunettes. Du tout petit au très très vieux grand-papa! Fini le temps où le «bigloteux» unique de la classe se faisait moquer. Aujourd'hui, il y a même des gens pas myopes du tout qui portent des «fausses» lunettes en verre de vitre pour faire sérieux.

Ah! la mode!

Vu **l'importance du marché,** tout le monde s'est mis à créer des montures: de Sophia Loren à Dior en passant par les créateurs plus anonymes des fabricants. Et la technique aussi a amélioré les matériaux des verres eux-mêmes, plus solides, plus légers surtout.
Nos yeux ne sont pas plus fatigués que ceux de nos ancêtres qui travaillaient à la lueur des chandelles parfois... simplement nous voulons BIEN voir et, comme les gens deviennent bien plus vieux et que l'image et la lettre nous sollicitent, nous tenons à rester valides.

C'est beau, mais c'est cher!

Quand on porte ses lunettes toute la journée, qu'elles font partie de notre personnalité, on a tout de même envie qu'elles soient quelque peu seyantes et si l'on a un visage long, rond, triangulaire, peu de sourcils ou au contraire un arc très marqué, le choix de la monture n'est pas laissé au hasard. Sur ce point toutes les enquêtes le prouvent: **on fait confiance à son opticien.** La limite est celle du porte-monnaie.
Si les prix des verres et des montures sont aussi élevés, et si d'un magasin à l'autre il n'y a pas de différences, c'est parce que la branche optique est fortement organisée; **il s'agit d'un cartel* qui, au moyen de règles rigides, maintient l'ordre dans la profession d'opticien.**

Concurrence difficile

Au niveau des fournisseurs on trouve 18 entreprises (dont 11 en Suisse) qui font toutes partie de **l'Association pour le progrès en optique oculaire (APOO)** et couvrent à elle seules 80 à 90% du marché des **verres. Les membres occupent donc une position dominante sur ce marché.** Pour les **montures,** la concurrence est moins forte puisque les membres de l'APOO couvrent environ 60% du marché. Les prix des verres sont imposés, ceux des montures **recommandés,** mais généralement observés par les membres. L'association suisse des opticiens (ASO) fait partie de l'APOO. L'ASO regroupe la majorité des opticiens (800 environ). Il y a seulement une cinquantaine d'«outsiders» qui ne font pas partie de l'association. Sur chaque verre vendu le fournisseur prélève le «sou du verre» (3% du prix) qui est facturé à l'opticien mais qu'il n'a pas le droit de répercuter sur le prix de vente. Ce pourcentage est versé à l'APOO qui l'utilise pour des campagnes d'information du public et surtout pour financer l'école supérieure spécialisée en optique fondée par l'association professionnelle.
Le prix de vente final qui sera facturé au consommateur est consigné dans un tarif qui se compose du prix des verres, de la monture et des services de l'opticien (conseils, adaptation, montage, entretien...). L'opticien membre de l'APOO s'engage à ne faire aucun rabais, facilité de paiement ni autre avantage au consommateur sur le prix de vente, sous peine d'amende, voire d'exclusion de l'association. On comprend pourquoi, quelques outsiders mis à part, il n'y a pas de concurrence et pourquoi les prix restent élevés.
L'outsider doit donc s'approvisionner à l'étranger (d'où les délais) et ne trouve pas de recrutement puisque le marché des annonces passe aussi par l'organe officiel de l'ASO auquel il n'a pas accès.

* Notre rubrique de septembre sera consacrée à ce sujet.

Le consommateur confiant

Le consommateur est donc tributaire des prix, et ne peut voir si ce qu'il va payer est justifié, puisque c'est l'opticien qui choisit et conseille le verre ou bien exécute l'ordonnance de l'oculiste. Les opticiens suisses ont une formation de haut niveau. Tant mieux. Mais la commission des cartels a néanmoins trouvé lors d'une enquête que les prix sont plus élevés que nécessaire et se maintiennent vers le haut. Elle recommande une libéralisation du marché pour créer une vraie concurrence. Elle a suggéré entre autres que l'obligation des opticiens membres de se fournir auprès des fournisseurs membres soit progressivement supprimée.

Ma caisse ou mon assurance paye-t-elle?

Les caisses-maladie ne sont pas obligées de prendre en charge les frais liés à la correction de la vue. Seules les visites chez le médecin ophtalmologue (oculiste) sont remboursées. Les prestations pour le coût des lunettes sont donc à bien plaire et dépendent des statuts des caisses, des conditions de votre contrat. LISEZ-LES. Vous verrez que peut-être votre caisse contribuera pour une certaine somme (50, 100, voire 300 francs) ou un certain pourcentage **au coût des verres** et **verres de contact,** (éventuellement des montures) et cela dans une période donnée (en général 2-3 ans).

Ne jetez pas vos lunettes

Verres et montures en bon état mais qui ne vous vont plus, peuvent aider des gens démunis. Votre opticien vous informera. Des récoltes sont aussi parfois localement organisées.

J. CH.

Prochain article: Joyeux été